

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 25/05/2026
Reçu en préfecture le 25/05/2026
Publié le 25/05/2026
ID : 089-200039642-20260519-46_2026-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M DEZE Nicolas, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi <i>Bernouil</i> : M FORGEOT Gilles, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p><i>Dannemoine</i> : M CROUZET Pierre-Louis <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, M DENOMBRET Jean-Marie, Mme BOURIQUET Audrey, <i>Fulvy</i> : Mme SORET Françoise, <i>Gland</i> : Mme CAMUS Sandrine, <i>Jully</i> : M. AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézignes</i> : Mme LACROIX Audrey, M AUMAITRE Damien, <i>Mélisey</i> : Mme RONDOT Pascaline <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GIOTOPOULOU DAVID Athéna <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M RONDOT Ludovic, <i>Sambourg</i> : M FOREY Bernard <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit, Mme YVOIS Caroline <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M IPPOLITO SCHWAGER Lucas, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, M DROULEZ Thomas, Mme BOUFELAH Djamilia, M NOEL Nicolas, M CHAISY Benoit, Mme HAMON Anne-Sophie, M ROY Claude, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichy</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézignes</i> : M. PACAULT Philippe <i>Villiers-Les-Hauts</i> : Mme PETIT Clémence, <i>Villon</i> : M HERAUT Sylvain, <i>Viviers</i> : M PICQ Christian.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 63 - Absent(s) : 12 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 71 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Tonnerre</i> Mme PRIEUR Chantal (ayant donné pouvoir à M BARJOU Gilles), Mme BENOIT Gaelle (ayant donné pouvoir à M DROULEZ Thomas), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (ayant donné pouvoir à Mme Delphine GRIFFON), <i>Yrouerre</i> : M ZANIN Alain (ayant donné pouvoir à M PICQ Christian), <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José (ayant donné pouvoir à M Marc CALONNE), <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin (ayant donné pouvoir à M COLAS Alexandre), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (ayant donné pouvoir à M LENOIR Pascal) <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (ayant donné pouvoir à M PROT Dominique)</p>
<p>Délibération n° 46-2026</p>	<p>Absents excusés : <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN Gérard, <i>Cry</i> : M HACQUIN Denis</p> <p>Absents non-excusés : <i>Tonnerre</i> : Mme BUELLONI Annaelle, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves,</p> <p>Secrétaire de séance : M DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : mercredi 13 mai 2026</p>

Objet :

**ADMINISTRATION
GENERALE**

Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire de Chaource

*Désignation des
représentants*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° DCL2-BCCL2020343-0002 en date du 8 décembre 2020 transformant le Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire de Chaource en syndicat mixte fermé ;

Vu les statuts de la CCLTB ;

Considérant le périmètre du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Chaource et le maintien de ce dernier à la suite du transfert de la compétence « scolaire » à la CCLTB ;

Considérant que le principe de représentation-substitution s'applique et que, par conséquent, le conseil communautaire doit désigner un nombre de représentants égal au nombre actuel de représentants des communes au sein du conseil syndical ;

Considérant que les représentants de la CCLTB au sein du syndicat doivent être choisis parmi les membres du conseil communautaire ou parmi les conseillers municipaux des communes membres ;

Considérant les délégués actuels siégeant au sein du Syndicat intercommunal de

ramassage scolaire de Chaource et après appel à candidatures, il est proposé au conseil communautaire de désigner les représentants suivants :

Commune	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Arthonnay	M Philippe DEOTTE	M Jean-Claude LEONARD
	Mme Josiane ROUSSEAU	Mme Jocelyne MUHLHAUSER
Quincerot	M Bruno GABRIOT	M Serge BETHOUART
	M Joel PAPILLON	M Tristan BETHOUART

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
		contre
		abstention

DÉSIGNE les représentants ci-dessus au sein du Syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Chaource ;

PRÉCISE que ces désignations prennent effet immédiatement pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
M CLECH Cédric



Le secrétaire de séance,
M DELPRAT Eric

Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).